

Réunion du Sous-comité de gouvernance

Vendredi 21 mars 2025

12 h

Sur Teams

Compte rendu de décisions

Membres sur Teams : A. Yeo (présidente du Sous-comité/vice-présidente EC/BdP/BDPB), F-A. Roux, M. Larcher, M. Hawco (volontaire)

Absences : N. Prier (président de l'ACEP), C. Hill

Personnel sur Teams : J. George (avocate générale et directrice des Politiques), K. Khouri (avocat), R. Beaulé (directeur général), F. Raposo (conseiller en GI-TI), J. Courty (agente de liaison avec les sections locales), S. Newman (adjointe administrative)

Absences du personnel : J. Hutt (conseiller principal du président)

1. Ouverture de la réunion

- La réunion est officiellement ouverte à 12 h 04. Le quorum est atteint. K. Khouri lit la Déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement. Il accepte le rôle de personne-ressource anti-harcèlement pour la durée de la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

- A. Yeo propose d'ajouter l'examen de la Politique sur les voyages au point n° 4. Une motion pour adopter l'ordre du jour de la réunion du 21 mars 2025 est adoptée à l'unanimité.

3. Approbation des procès-verbaux des réunions du 17 janvier et 21 février 2025.

- Une motion pour approuver les procès-verbaux des réunions du 17 janvier 2025 et du 21 février 2025 est adoptée à l'unanimité.

4. Politique sur les voyages

- A. Yeo donne suite à une question soulevée par un·e membre du Comité des finances à savoir s'il est justifié de voyager en classe affaires ou en première classe pour des activités syndicales.
- A. Yeo suggère d'attendre la prochaine réunion du CEN pour continuer d'en discuter.
- K. Khouri présente un nouveau modèle de politiques qui uniformise leur format et leur apparence.
- A. Yeo approuve le modèle et suggère d'en discuter séparément avec K. Khouri pour le finaliser.
- M. Larcher et F-A. Roux parlent de la nécessité d'avoir un guide de rédaction inclusive, et du chevauchement possible avec le modèle des politiques.
- A. Yeo prévoit mettre à jour le modèle des politiques et s'assurera qu'il est conforme au guide de rédaction de l'ACEP.

5. Cadre de règlements pour les sections locales de l'ACEP (Annie)

- A. Yeo présente le Cadre de règlements pour les sections locales de l'ACEP et parle de son objectif en tant que modèle ou ensemble de règlements par défaut.
- M. Larcher s'oppose à l'idée d'imposer des règlements par défaut aux sections locales et plaide pour l'autonomie des sections locales.
- M. Hawco soutient l'idée d'un modèle par défaut qui assurera une certaine cohérence et qui aidera les petites sections locales.
- A. Yeo propose des définitions pour les dirigeantes et dirigeants, l'exécutif et les déléguées et délégués des sections locales, en faisant la distinction entre les postes électifs et les postes nominatifs.
- Le Sous-comité discute des implications politiques possibles et de la cohérence dans la façon de reconnaître les territoires traditionnels.
- Le Sous-comité convient également de mettre l'accent sur la déclaration de principes sur le harcèlement de l'ACEP, qui doit obligatoirement figurer dans toutes les réunions.

M. Hawco et R. Beaulé quittent la réunion.

- A. Yeo évoque la nécessité de définir l'expression « membre en règle » et suggère de consulter le Sous-comité des statuts et règlements.
- F. Raposo et J. Courty parlent des aspects techniques de la gestion des nouveaux postes dans la base de données de l'ACEP et de la nécessité de les standardiser.

6. Rapport sur l'état d'avancement des politiques

7. Clôture de la réunion

- Le Sous-comité convient d'aborder les définitions d'une section locale inactive et des dépenses d'une section locale à la prochaine réunion.

La séance est levée à 13 h 20.

Le compte rendu de décisions ci-dessus rend fidèlement compte de la réunion du Sous-comité de gouvernance qui s'est tenue le 21 mars 2025.